



Congé Parental avec interruption

Par Deb972

Bonjour,

Suite à la naissance de ma fille j'ai eu pris un congé parental à temps partiel de 6 mois pensant que c'était le maximum pour un premier enfant.

Je découvre ce jour qu'il est en faite possible de prendre se congé jusqu'au 3 ans de mon enfant. C'est seulement une histoire d'aide les 6 mois.

Je serais donc intéressée pour reprendre mon activité à 80% mais ai-je toujours le droit sachant que cela fait 6 mois que j'ai repris à temps complet ?

Cordialement

Deborah